

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

« *Couvre-feu obligatoire* »

(Saguenay, samedi le 9 janvier 2021)

Le service de police de Saguenay tient à informer la population qu'à compter d'aujourd'hui, il y aura une surveillance particulière concernant les nouvelles mesures en lien avec les décrets du gouvernement du Québec.

Afin de soutenir la santé publique, la direction du service augmentera significativement ses effectifs pour s'assurer du respect du couvre-feu imposé par décret à partir de 20h00 ce soir et ainsi contribuer à réduire le niveau de contagion; des points de contrôle pourraient aussi être érigés. Cet effort supplémentaire s'effectue avec une participation financière du gouvernement du Québec par l'entremise du ministère de la sécurité publique.

Précisons que toute personne se trouvant à l'extérieur de sa résidence ou de ce qui en tient lieu pendant le couvre-feu est de facto réputée commettre une infraction et il lui incombe de démontrer qu'elle fait partie des exceptions comprises au décret sous peine d'une amende variant de 1 000 \$ à 6000 \$ plus les frais.

Pour obtenir des précisions ou connaître les exceptions au décret, visitez l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/#c81010>

Le service de police de Saguenay demande à la population de respecter le couvre-feu et de demeurer à leur résidence entre 20 h et 5 h.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE LA DIFFÉRENCE...

- 30 -

Source : Service de police de Saguenay
Tél. : (418) 699-6000
medias.police@ville.saguenay.qc.ca